

taupière, située au territoire de Beauregard, paroisse de Montagneux, et en les deux tiers des pailles des dîmes de Montagneux et Chanteins, son annexe; 6° en l'étang Fouillet, les étangs du grand et du Petit Mieugeux, l'étang Cherfoux et autres petits étangs, parties ou pies en dépendant, à la réserve de celles qui appartiennent à autrui.

Les seigneurs-barons de Saint-Trivier se réservent : 1° le greffe de la baronnie; 2° les deux rentes et l'abénévis dus par Louis Fabre et Anne Arembourg, sa femme; 3° la rente due par Antoine Devrieux; 4° celles dues par sieur Michel Guillaume de Romanans et la dame sa mère, au nombre de cinq; 5° la rente due par Claudine Drumel, veuve Bouchoud, et Suzanne Déteigne, veuve d'Antoine Darbon; 6° celle due par Jean Rampon, fils et héritier de Françoise Comte, qui était héritière de Jean Rampon, son mari; 7° celle due par François Grange, pour l'appartement neuf construit à la place du four banal et le petit jardin situé hors la porte de Châtillon, avec l'obligation que ledit Grange doit outre la rente; 8° l'abénévis passé à Pierre Mathoud; 9° les deux rentes dues par M<sup>e</sup> Denis Dombey, curé de Montagneux, l'une de 12 livres et l'autre de 3 livres; 10° celle due par Michel Mathon; 11° l'abénévis de Jean Bataillard; 12° la rente de Jean Badin et Etienne Cottey, sa femme, de 11 livres par année; 13° celle de Jean Bardet; 14° celle de Marie Servan, veuve de Benoît Rousset; 15° le premier foin du pré Payrat ou des Ripels; 16° le loyer dû par la demoiselle de Romanans, veuve Valentin, de la maison attenante au château et des deux jardins compris en son bail; 17° le bâtiment neuf que les seigneurs-barons ont fait construire sous la halle de Saint-Trivier, avec les droits de layde, copponage ou cartelage, bancs des halles et le chenevier dans l'enclos du château; 18° les droits de main-morte, deshérence, épaves, droits de justice, institution et destitution des officiers de la baronnie, amendes et droits de patronages et autres généralement à titres honorifiques; 19° tous les bois des forêts de